

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Secrétariat général

Paris, le – 6 NOV. 2015

Madame la Secrétaire générale,

Comme je m'y étais engagé, je vous prie de trouver ci-après le détail des décisions en faveur des ouvriers des parcs et ateliers que le ministère a pu obtenir du Premier ministre au cours de la réunion interministérielle du 19 octobre 2015.

En premier lieu, les OPA des Antilles et de la Guyane vont pouvoir bénéficier du maintien de la non application de l'abattement de zone. La décision est formalisée par un arrêté qui vient d'être signé par la Directrice des ressources humaines et transmis pour signature à la Direction du budget. Cet arrêté a pour date d'effet le 1^{er} janvier 2015. Les OPA de Mayotte vont pouvoir de surcroît bénéficier de ces dispositions.

J'attache le plus grand prix à ce qu'une solution soit trouvée pour que les agents ne supportent pas la reprise des indus. La Direction des ressources humaines y travaille activement, je ne manquerai pas de vous en tenir informés.

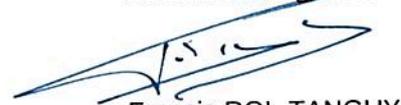
Par ailleurs, le ministère a obtenu l'autorisation de procéder au recrutement de vingt ouvriers des parcs et ateliers et ouvriers d'État au titre de l'année 2015 et je peux vous assurer que les services mettent actuellement tout en œuvre pour garantir ces recrutements au titre de l'année 2015.

Voici les éléments d'information que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma considération distinguée.

Madame Véronique THYS
Secrétaire générale de l'UFETAM-CFDT
30, passage de l'Arche
92055 La Défense cedex

Le Secrétaire général



Francis ROL-TANGUY